

Marché boursier : Trois cimenteries seront introduites

Le recours à la Bourse semble aujourd'hui plus que jamais le meilleur vecteur de mobilisation des ressources financières qui transitent actuellement par les circuits informels.

Les besoins de financement des entreprises sont toujours aussi importants, même si la ressource s'amenuise en cette période de crise. Et c'est cette conjoncture justement qui ouvre la voie à la multiplication des introductions en Bourse d'entreprises en mal de financement. Et si par le passé, la Bourse n'a pu fonctionner que grâce à l'intervention des acteurs publics, que ce soit les émetteurs publics ou les investisseurs institutionnels en majorité, les responsables du secteur comptent sur un inversement de la tendance.

Il est cependant vrai que ce sont les entreprises publiques qui devront ouvrir la voie. Ainsi, après des années d'atermoiements, une première cimenterie, celle de Aïn Kebira à Sétif affiliée au Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA), ouvrira 35% de son capital aux investisseurs du grand public. L'opération baptise une nouvelle ère d'introductions en Bourse et devra concerner deux autres cimenteries publiques, dans un premier temps (celles de Tébessa et de Chlef) qui sont à un stade avancé de préparation, avant de toucher les groupes de BTPH, Hydro Aménagement et Cosider Carrières, ainsi que des entreprises de services comme la compagnie d'assurance CAAR, la banque CPA et l'opérateur de téléphonie mobile Mobilis, toujours en plein audit.

Pour l'heure, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob) a accordé son visa à la cimenterie de Aïn Kebira (Scaek) pour l'émission de 11,846 millions de nouveaux titres, d'une valeur nominale de 100 DA l'action, permettant ainsi la levée de près de 19 milliards de dinars devant financer une nouvelle ligne de production et doubler la capacité de production de la cimenterie.

Cette opération ouvre-t-elle pour autant un nouveau processus de privatisations d'entreprises publiques suspendues à la fin des années 2000 ? Une hypothèse que le premier responsable de la Cosob réfute, estimant que cette nouvelle introduction n'a aucun lien avec les dispositions prises dans le cadre de la loi de finances 2016. Il explique que l'introduction en Bourse de la Scaek se fera par l'émission d'actions nouvelles et non par une offre publique de vente.

C'est ainsi que les souscriptions aux titres émis au prix de 1600 DA seront ouvertes du 1er au 30 avril prochain, avant une admission des titres prévue à la fin de ce semestre. Il n'en demeure pas moins qu'après cette introduction, la problématique de la liquidité des titres sur le marché secondaire restera entière. La Scaek prévoit, dans ce sens, de garantir l'émission de ses titres par un contrat de liquidité de 12%, comme ce fut le cas de NCA-Rouiba et de Biopharm. Un contrat qui sera d'ailleurs exécuté par la Banque extérieure d'Algérie et qui devra animer le titre sur le marché financier en mal de profondeur. □